



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2024/2025

### PROCÈS-VERBAL N°12

---

Réunion du jeudi 17 octobre 2024

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **COUPE NATIONALE FUTSAL**

**Tour n°2 :**

**29622256 ASJ ACHERES / AFP 18 du 05/10/2024**

La Commission prend connaissance de la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 17/10/2024 ayant donné match perdu par pénalité à ASJ ACHERES pour en attribuer le gain à AFP 18.

**Tour n°3**

**29856411 BEZONS FUTSAL / AFP 18**

La Commission suite à la qualification de AFP 18, programme cette rencontre le dimanche 03/11/2024. Possibilité de jouer avant avec accord des 2 clubs.

#### **CHAMPIONNAT SENIORS**

**Régional 1**

**28214930 PARIS XIV FUTSAL 1 / CHAMPIGNY CF 1 du 26/10/2024**

En l'absence de retour de PARIS XIV FUTSAL, cette rencontre est reportée à une date ultérieure.

**Régional 3**

**Poule A**

**28218279 PARIS ACASA 3 / CRETEIL FUTSAL 2 du 28/09/2024**

La Commission accuse réception du courriel de l'arbitre officiel et entérine le résultat du match :

PARIS ACASA 3 = 2 buts.

CRETEIL FUTSAL 2 = 5 buts

La Commission reste en attente de la composition de l'équipe de CRETEIL FUTSAL.